

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 04301
Numéro SIREN : 481 118 123
Nom ou dénomination : CLEVELAND

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2020 sous le numéro de dépôt 4870

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 15-01-2020

N° DE DEPOT : 2020R004870

N° GESTION : 2005B04301

N° SIREN : 481118123

DENOMINATION : CLEAVELAND

ADRESSE : 35 bd des Capucines 75002 Paris

DATE D'ACTE : 17-12-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) de membre(s) du directoire

CLEAVELAND
Société par Actions Simplifiée
au capital de 250.000 euros
35, boulevard des Capucines - 75002 PARIS
481 118 123 RCS PARIS

Conseil de Surveillance
du 17 décembre 2019

Extrait de Procès-Verbal

Le 17 décembre 2019, à 13h30, le Conseil de Surveillance de la société CLEAVELAND s'est réuni au 47 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS sur convocation de son Président.

II. Changement de gouvernance

Monsieur Philippe CIEUTAT indique que Messieurs Laurent FERMAUT et Dominique BONIN ont fait part de leur démission, à compter du 31 décembre 2019, de leurs mandats sociaux listés ci-dessous :

- Démission de Monsieur Laurent FERMAUT, en sa qualité de Président du Directoire et de membre du Directoire,
- Démission de Monsieur Dominique BONIN, en sa qualité de membre du Directoire et de Directeur Général.

Le Conseil en prend acte et tient à remercier Messieurs Laurent FERMAUT et Dominique BONIN pour le travail accompli tout au long de leurs fonctions.

Monsieur Philippe CIEUTAT expose également que Messieurs Laurent FERMAUT et Dominique BONIN étant actuellement les deux dirigeants responsables de la Société au sens de l'article 312-6 du Règlement Général de l'AMF, il conviendra de procéder à leur remplacement.

En conséquence, le Conseil de Surveillance doit procéder à la nomination de la nouvelle direction de la Société.

1. Mandat du Directoire

En remplacement de Messieurs Laurent FERMAUT et Dominique BONIN, Il est proposé au Conseil, à compter du 1^{er} janvier 2020, de nommer Messieurs François GRANDVOINET et Lyes BADJI en qualité de membres du Directoire pour la durée restant à courir du mandat du directoire, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

A l'unanimité, les membres du Conseil de Surveillance acceptent ces propositions de nomination.

Messieurs François GRANDVOINET et Lyes BADJI remercient les membres du Conseil de Surveillance pour la confiance qu'il leur est témoigné en les nommant à ces fonctions de membre du Directoire qu'ils acceptent et qu'ils exerceront, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée restant à courir du mandat du directoire.

Les membres du Directoire déclarent, en outre, n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

2. Mandat du Président du Directoire

En remplacement de Monsieur Laurent FERMAUT, Monsieur Philippe CIEUTAT invite le Conseil à statuer sur le mandat du Président du Directoire de la société et propose la nomination de Monsieur François GRANDVOINNET.

A l'unanimité, le Conseil décide de nommer Monsieur François GRANDVOINNET, en qualité de Président du Directoire, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée restant à courir du mandat du Directoire.

Il est rappelé que le Président du Directoire est le Président de la Société, lequel représente la société dans ses rapports avec les tiers.

En sa qualité de Membre et de Président du Directoire de la Société, Monsieur François GRANDVOINNET aura les missions dévolues aux Membres et au Président du Directoire aux termes des articles 16 et 17 des statuts de la Société.

Monsieur François GRANDVOINNET remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent en le nommant à ces fonctions qu'il accepte et qu'il exercera, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée restant à courir du mandat du Directoire.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

3. Mandat du Directeur Général

Monsieur Philippe CIEUTAT rappelle que le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un autre membre du Directoire qui porte alors le titre de Directeur Général.

En remplacement de Monsieur Dominique BONIN, Monsieur Philippe CIEUTAT invite le Conseil à statuer sur le mandat du Directeur Général de la société et propose la nomination de Monsieur Lyes BADJI.

A l'unanimité, le Conseil décide de nommer Monsieur Lyes BADJI, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée restant à courir du mandat du Directoire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, Monsieur Lyes BADJI, en sa qualité de Directeur Général, représentera la société à l'égard des tiers.

Monsieur Lyes BADJI remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent en le nommant à ces fonctions qu'il accepte et qu'il exercera, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la durée du mandat du Directoire.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

[.....]

4. Dirigeants responsables de la Société

Monsieur Philippe CIEUTAT indique que Messieurs Laurent FERMAUT et Dominique BONIN sont actuellement les deux dirigeants responsables de la Société au sens de l'article 312-6 du Règlement Général de l'AMF.

En remplacement de Messieurs Laurent FERMAUT et Dominique BONIN, il est proposé de nommer, à compter du 1er janvier 2020, Messieurs François GRANDVOINNET et Lyes BADJI en qualité de dirigeants responsables de la Société.

Le Conseil de Surveillance accepte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi et à compter du 1^{er} janvier 2020, Messieurs François GRANDVOINNET et Lyes BADJI seront les deux dirigeants responsables de la Société au sens de l'article 312-6 du Règlement Général de l'AMF.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Paris, le 19 décembre 2019

Philippe CIEUTAT
Président du Conseil de Surveillance



